

## Star Trek : paradigme juridique et laboratoire du droit

Fabrice Defferrard

Volume 45, Number 2, 2015

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1035302ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1035302ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Defferrard, F. (2015). *Star Trek : paradigme juridique et laboratoire du droit*. *Revue générale de droit*, 45(2), 613–635. <https://doi.org/10.7202/1035302ar>

Article abstract

*Star Trek* is a realm of paradigmatic fiction for the system of law. It is based essentially on a complex legal and judiciary architecture, inspired by a universalist model that highlights civil liberties, fundamental human rights, and a fair trial. Tasked to peacefully explore outer space, officers of *Starfleet* establish law relations and solve conflicts of norms in sometimes uncommon situations, making this entertaining saga a genuine laboratory of law.

---

## **Star Trek : paradigme juridique et laboratoire du droit\***

FABRICE DEFFERRARD\*\*

### **RÉSUMÉ**

*Star Trek est un univers de science-fiction paradigmatique pour le droit. Il repose pour l'essentiel sur une architecture juridique et judiciaire complexe, inspirée d'un modèle universaliste mettant en valeur les libertés publiques, les droits fondamentaux et une justice équitable. Chargés d'explorer pacifiquement l'espace, les officiers de Starfleet nouent des liens de droit et résolvent des conflits de normes dans des situations parfois inédites qui font de cette divertissante saga un véritable laboratoire du droit.*

---

### **MOTS-CLÉS :**

*Sources (Charte de la Fédération des Planètes Unies, Directive première), interprétation des normes, libertés publiques et droits fondamentaux, distinction personne-chose, procès équitable.*

### **ABSTRACT**

*Star Trek is a realm of paradigmatic fiction for the system of law. It is based essentially on a complex legal and judiciary architecture, inspired by a universalist model that highlights civil liberties, fundamental human rights, and a fair trial. Tasked to peacefully explore outer space, officers of Starfleet establish law relations and solve conflicts of norms in sometimes uncommon situations, making this entertaining saga a genuine laboratory of law.*

---

### **KEY-WORDS:**

*Sources (Charter of the United Federation of Planets, Prime Directive), interpretation of the norms, civil liberties and fundamental human rights, distinction between a person and a thing, fair trial.*

---

\* Cette contribution est tirée de notre ouvrage intitulé *Le droit selon Star Trek* (Fabrice Defferrard, *Le droit selon Star Trek*, coll « Libre Droit », Paris, Mare & Martin, 2015 – Prix Olivier Debouzy 2015).

\*\* Maître de conférences à l'Université de Champagne; chargé de cours à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

## SOMMAIRE

Introduction.....	614
I. <i>Star Trek</i> , un paradigme juridique.....	617
A. L'empire du droit.....	617
B. La primauté du sujet de droit.....	624
II. <i>Star Trek</i> , un laboratoire du droit.....	627
A. En droit des personnes: qualifier les formes de vie nouvelles... ..	627
B. En matière pénale: promouvoir le procès équitable.....	631
Conclusion.....	634

## INTRODUCTION

Monument historique de la culture populaire anglo-américaine depuis une cinquantaine d'années, dont l'universalisme a conquis le monde entier et un public enthousiaste d'admirateurs, *Star Trek* nous expose un monde ayant pour projet d'explorer de nouveaux territoires dans l'espace au moyen de vaisseaux galactiques, et de découvrir de nouvelles formes de vie intelligentes avec lesquelles nouer des liens. Gene Roddenberry en est le créateur. Visionnaire utopiste de l'époque ayant suivi la Seconde Guerre mondiale et la Shoah, il avait foi en une évolution apaisée de l'espèce humaine et dans sa volonté de se développer, de s'enrichir pacifiquement au contact d'autres espèces peuplant les galaxies<sup>1</sup>. Au fil de cinq séries télévisées rassemblant environ 750 épisodes et d'une douzaine de films, nous suivons ainsi les aventures de l'U.S.S. *Enterprise*, du *Voyager* ou de la station *Deep Space 9*, de ses héros comme de ses héroïnes, le capitaine Kirk, M. Spock, les capitaines Jean-Luc Picard et Kathryn Janeway... et leurs équipages respectifs composés d'Humains, de Vulcains, de Klingons, de Betazoïdes et de tout un aréopage d'espèces différentes.

Si le cycle *Star Trek* s'était résumé à une suite d'équipées spatiales dans des lieux surprenants et de combats mystico-héroïques entre navires interstellaires, il n'aurait peut-être pas duré aussi longtemps et n'aurait pas investi si profondément le champ indécis de la conscience

1. Yvonne Fern, *Inside the Mind of Gene Roddenberry: The Creator of Star Trek*, Londres (R-U), HarperCollins, 1995.

populaire. Or, la franchise a dépassé son propre genre, et il y a au moins deux raisons à cela.

La première tient dans sa crédibilité technologique. Toutes les inventions de *Star Trek*, du communicateur au holodeck<sup>2</sup> en passant par la téléportation et la vitesse supra-luminique, n'ont rien d'insensé et reposent sur une compréhension raisonnée de la physique<sup>3</sup>. Un scientifique du renom de Stephen Hawking, lui-même amateur de *Star Trek* et interprète occasionnel de son propre rôle dans l'un des épisodes de la série *La Nouvelle génération*<sup>4</sup>, atteste de ce souci<sup>5</sup>, de la même manière qu'il ne nie pas que l'espace puisse être possiblement habité par d'autres formes de vie que la nôtre<sup>6</sup>.

La seconde raison relève du droit. Tout l'univers startrekien repose sur une architecture juridique complexe qui tour à tour fonde l'exploration de l'espace et permet de résoudre un nombre considérable de conflits qui ne manquent jamais de survenir et dont l'issue, à défaut de règles de droit et d'un capitaine pour les appliquer, serait entachée de violences. *Star Trek*, qui appartient au genre du *space opera*, est très certainement la seule œuvre fictionnelle comportant une telle dose de juridicité. Les conflits de normes y sont monnaie courante et on est frappé par le nombre de procès qui s'y déroulent, alors que la saga n'a rien d'une série policière ou judiciaire.

**Le capitaine, juriste et juge.** À la croisée du projet d'exploration galactique et du droit, projet qui comporte des missions diplomatiques, scientifiques, humanitaires et, au besoin, militaires, on trouve le capitaine du vaisseau *Enterprise* (dont il existe plusieurs versions) ou

---

2. Le « holodeck » est une salle de taille variable dans laquelle l'ordinateur peut créer virtuellement une réalité tridimensionnelle physique quelconque, réelle ou imaginaire, avec une très grande précision. On en trouve sur les vaisseaux et les stations. Ils sont destinés à l'entraînement ou au divertissement.

3. Dans ce sens, voir Lawrence M Krauss, *The Physics of Star Trek*, éd révisée, Philadelphie (PA), Basic Books, 2007 (pour la version française : Lawrence M Krauss, *La physique de Star Trek ou comment visiter l'univers en pyjama*, traduit par Camille Cantoni-Fort, Paris, Bayard, 1998).

4. *Star Trek : La Nouvelle génération*, Saison 6, Épisode 26 : « Descente aux enfers – 1<sup>re</sup> partie (Descent – Part 1) », 1993.

5. Stephen Hawking, « Notre avenir : *Star Trek* ou non ? » dans Stephen Hawking, *L'Univers dans une coquille de noix*, traduit par Christian Cler, Paris, Odile Jacob, 2001 à la p 154.

6. Lors de la présentation à Londres du programme *Breakthrough Listen* le 20 juillet 2015, programme destiné à rechercher des traces de vie extraterrestre, il déclare : « Dans un univers infini, il doit y avoir des traces de vie. Quelque part dans le cosmos, peut-être, une vie intelligente regarde », en ligne : <[www.lemonde.fr/cosmos/article/2015/07/20/stephen-hawking-lance-un-programme-pour-detecter-une-intelligence-extraterrestre\\_4691582\\_1650695.html](http://www.lemonde.fr/cosmos/article/2015/07/20/stephen-hawking-lance-un-programme-pour-detecter-une-intelligence-extraterrestre_4691582_1650695.html)>.

du *Voyager*, et l'administrateur, également capitaine, de la station spatiale *Deep Space 9*. Personnage protéiforme, le capitaine se présente comme l'incarnation du droit et de l'éthique<sup>7</sup>, dont il est à la fois le gardien et le maître d'œuvre, ce qui signifie en particulier qu'il est le premier interprète de la norme<sup>8</sup>. Au cours des intrigues, il rappelle assez régulièrement le droit en vigueur dans l'espace de la Fédération et, par extension, sur son bâtiment, comme le droit au respect de la vie privée dans un épisode de *Star Trek: Voyager*<sup>9</sup> ou la présomption d'innocence dans un autre de *La Nouvelle génération*<sup>10</sup>. Le capitaine est aussi celui qui applique et donc procède, comme un juge, à l'interprétation des règles de droit, notamment de la fameuse Directive première, afin de trancher certains conflits ou de déterminer une conduite légitime face à un danger quelconque, ainsi que nous le verrons plus loin<sup>11</sup>. Avec *Star Trek*, nous suivons les aventures d'officiers audacieux, mais ce sont d'explorateurs qu'il s'agit et non de conquérants; ils n'oublient pas que dans l'univers, d'autres formes de vie intelligentes existent, bien souvent supérieures spirituellement ou technologiquement; ils savent que tout n'est pas permis; ils sont conscients qu'une certaine humilité s'impose face à l'inconnu. Devant ce schème, le droit en tant qu'instrument de réalisation s'impose comme une nécessité quasiment organique.

Pour autant, l'intérêt de la science-fiction est ailleurs. Ce genre narratif permet en effet toutes les audaces, toutes les expériences. Comme nous le découvrirons avec *Star Trek*, et presque en toute liberté, il est ainsi possible d'y faire évoluer des objets juridiques existants dans des situations inédites ou inconnues, ou d'en élaborer de nouveaux, afin de les mettre en œuvre, de les tester dans sa « réalité fictionnelle ». Avec *Star Trek*, il est possible de mettre au jour un véritable paradigme juridique. Certes, celui-ci est étroitement lié au caractère volontairement utopique de la société futuriste et vitaliste imaginée par Gene Roddenberry; mais la filiation avec les principes universels qui innervent le droit positif actuel des pays civilisés est nettement visible (I). Libre

---

7. Judith Barad et Ed Robertson, *The Ethics of Star Trek*, New York, HarperCollins, 2000.

8. Ce rôle est parfois dévolu au *Numéro 1*, c'est-à-dire au premier officier du navire, ou encore à tout autre officier supérieur.

9. *Star Trek: Voyager*, Saison 5, Épisode 16 – « Frontière obscure – 2<sup>e</sup> partie (*Dark Frontier – Part 2*) », 1999.

10. *Star Trek: La Nouvelle génération*, Saison 3, Épisode 14 – « Question de perspective (*A Matter of Perspective*) », 1990.

11. Voir les textes intitulés: La Directive première; Application de la Directive première; Débats contradictoires et Interprétation de la Directive première, ci-dessous.

de presque toutes les contraintes imposées aux œuvres historiques ou contemporaines, *Star Trek* permet d'imaginer des *cas* et de proposer leur résolution par les voies de ce droit, nous offrant alors un extraordinaire laboratoire dédié à l'expérimentation juridique et judiciaire (II).

## I. *STAR TREK*, UN PARADIGME JURIDIQUE

C'est à un véritable modèle sociojuridique auquel nous invite *Star Trek*, au sein duquel le droit objectif tient une place centrale (A), ce qui permet très généralement la mise en avant de l'individu dans une perspective affirmée de protection et d'égalité (B).

### A. L'empire du droit

**La Charte de la Fédération des Planètes Unies.** Pour l'essentiel, l'univers de *Star Trek*, par analogie avec l'Organisation des Nations Unies, se fonde sur une Charte — la Charte de la Fédération des Planètes Unies — qui comporte entre autres stipulations un certain nombre de libertés publiques et de droits fondamentaux. La Fédération regroupe plusieurs dizaines de planètes et de colonies composées d'espèces très différentes. Comme l'a été en 1957 la création de la Communauté économique européenne (l'ancienne Union européenne), la Fédération startrekienne est issue de quelques peuples fondateurs : les Vulcains, les Terriens, les Andoriens, les Dénobuliens et les Tellarites. Alliance relâchée au départ, elle s'est peu à peu complexifiée pour donner lieu à une véritable entité politico-juridique dotée d'un gouvernement, avec un ensemble d'institutions classiques : une assemblée générale située à San Francisco (pouvoir législatif), un Conseil de la Fédération (pouvoir exécutif) et, enfin, une présidence dont le siège est à Paris. Toute une administration s'est construite autour de ce modèle, la plus connue étant *Starfleet Command*, l'organe d'exploration spatiale, qui a une nature à la fois civile et militaire. On dénombre également une Académie — *Starfleet Academy* — dont sont diplômés la plupart des officiers supérieurs composant l'équipage des vaisseaux et des stations.

Les années passant, puis les décennies, la Fédération a connu une grande expansion, expansion partiellement due à la politique d'exploration de l'espace. En découvrant de nouvelles formes de vie et de nouvelles civilisations à travers le cosmos, les navires de *Starfleet* permettent en effet de nouer des liens diplomatiques, culturels, scienti-

fiques, commerciaux, et donc juridiques. Régulièrement, de nouveaux peuples expriment le souhait de devenir membres de la Fédération. Toute adhésion suppose néanmoins, outre un désir commun et une aspiration partagée, une communauté de valeurs et de droits. Dans l'épisode intitulé « Accession »<sup>12</sup> de la série *Deep Space 9*, par exemple, les discussions en cours pour l'éventuelle admission de la planète Bajor au sein de la Fédération sont compromises par un changement politique soudain qui entend réinstaurer un système de castes, depuis longtemps abandonné. Or, rappelle le capitaine Sisko qui commande la station spatiale située dans le proche voisinage de Bajor, l'article 1.3 de la Charte rejette toutes les formes de discriminations qui seraient fondées sur des considérations socioculturelles. Si les Bajorans souhaitent rétablir un système de castes, ils peuvent bien y procéder, car la Charte respecte le principe selon lequel les peuples peuvent librement disposer d'eux-mêmes. Toutefois, une telle orientation étant incompatible avec les valeurs et les normes de la Fédération, l'admission de Bajor en qualité de membre ne pourrait pas avoir lieu<sup>13</sup>.

Comme dans tout gouvernement politique, *Star Trek* est traversé par des dissensions, des complots, des tentatives de coup d'État. Le dernier film de la saga, *Star Trek : Into Darkness*, met en images une Fédération en proie simultanément à un terrorisme intérieur et aux menaces qui se profilent d'une guerre avec l'Empire klingon, une société de type féodal<sup>14</sup>. De façon générale, les intrigues comportent de nombreuses références à l'histoire des idées politiques. À l'instar d'autres œuvres remarquables de science-fiction, la plupart des formes juridiques d'organisation sociale et les constitutions les plus variées sont mises à contribution, parfois à rude épreuve. Il s'agit là d'un phénomène et d'un usage classiques dans la littérature et le cinéma de science-fiction. Que l'on songe par exemple à la saga *Star Wars*, au dernier long-métrage des Wachowski, *Jupiter : Le destin de l'univers*<sup>15</sup>, au cycle *Fondation* de l'écrivain américano-russe Isaac Asimov ou encore à celui de

---

12. *Star Trek : Deep Space 9*, Saison 4, Épisode 17 – « Accession (*Accession*) », 1996.

13. *Star Trek : La Nouvelle génération*, Saison 3, Épisode 11 – « Le fugitif (*The Hunted*) », 1990; Michael P Scharf et Lawrence D Roberts, « The Interstellar Relations of the Federation: International Law and "Star Trek: The Next Generation" » dans Robert Chairs et Bradley Chilton, dir, *Star Trek Visions of Law and Justice*, Law, Crime and Corrections Series, vol I, Dallas (TX), Adios Press, 2003, 73.

14. *Star Trek : Into Darkness*, 2013; *Star Trek : Terre inconnue*, 1991; *Star Trek : Deep Space 9*, Saison 4, Épisode 11 – « L'enfer sur Terre (*Homefront*) », 1996; *Star Trek : Deep Space 9*, Saison 4, Épisode 12 – « Paradis perdu (*Paradise Lost*) », 1996.

15. *Jupiter : Le destin de l'univers*, 2015.

*Dune* que l'on doit à Frank Herbert. Sans doute la valeur structurante du droit dans les grands récits de science-fiction tient-elle presque de l'évidence. Mais si la SF emprunte beaucoup à l'histoire politique de l'humanité, elle produit parallèlement son droit, autrement dit ici, des modèles et des institutions qui lui sont consubstantielles<sup>16</sup>. Il existe bien une normativité spécifique à l'art de la science-fiction.

De ce point de vue, le monde de *Star Trek* recèle à peu près toutes les formes connues d'institutions politiques et d'organisations socio-juridiques : État républicain unitaire, monarchie, fédération ou confédération, structure féodale, démocratie libérale, régime autoritaire, modèle despotique, dictature militaire, avec séparation des pouvoirs ou au contraire concentration, avec séparation du laïc et du religieux ou au contraire sans séparation, etc. Autant de formes politiques et constitutionnelles expérimentées dans des situations inédites qui donnent une épaisseur indispensable à la qualité des intrigues.

**La Directive première.** Les officiers de *Starfleet* sont soumis par ailleurs à un ensemble de règles professionnelles nommées Directives, dont la plus importante est la Directive première. Pierre angulaire de l'exploration spatiale, cette disposition pose un principe de non-ingérence : nul ne peut s'immiscer dans les affaires, les mœurs, la culture et par conséquent les coutumes, les lois et la justice des civilisations rencontrées. La Fédération considère qu'elle n'a pas à s'ingérer dans les cultures visitées, sous peine de faire preuve de ce que nous nommons une arrogance fédéralo-centriste. Par ailleurs, toute immixtion, en particulier dans des mondes moins évolués technologiquement, pourrait affecter leur évolution naturelle de manière incalculable et peut-être même désastreuse ; une telle responsabilité ne saurait être prise. L'épisode intitulé « Le troisième sexe »<sup>17</sup> de la série *Star Trek : Enterprise* démontre avec éclat que faute de Directive première<sup>18</sup>, autrement dit en présence d'un vide du droit, les officiers du navire, bien que de bonne foi, ont provoqué une tragédie à l'occasion d'un « premier contact » avec une nouvelle espèce...

---

16. Ce qui ne signifie pas qu'il s'agisse d'un droit inventé qui, en quelque sorte, ne serait pas « nôtre ». Pour des développements, voir Arnaud Coutant, « Droit constitutionnel des exosociétés » dans *Le droit saisi par la science-fiction*, coll « Libre droit », Paris, Mare & Martin [à paraître].

17. *Star Trek : Enterprise*, Saison 2, Épisode 22 – « Le troisième sexe (*Cogenitor*) », 2003.

18. À l'époque fictive de la série *Star Trek : Enterprise*, qui est un « prequel » et se situe donc avant la fondation de la Fédération, la Directive première n'existait pas encore.



La Directive première se présente comme une *règle impérative*, à laquelle on ne peut pratiquement pas déroger et qui s'analyse en une *obligation de moyens* pouvant prendre la forme d'une action *positive* ou *négative*. Tout subordonné qui reçoit un ordre supposant le respect de la Directive première doit obéir, et toute violation de la règle peut entraîner l'engagement de la responsabilité de son auteur, en particulier sur le plan disciplinaire. Dans le film *Star Trek : Into Darkness*, le jeune capitaine Kirk décide de sauver le petit peuple primitif de la planète Nibiru, qui est menacé par une gigantesque éruption volcanique, en envoyant Spock dans le volcan pour qu'il interrompe le phénomène. Malheureusement, l'opération se déroule mal et Kirk doit ordonner que l'*Enterprise*, qui était jusque-là caché dans l'océan, s'arrache des eaux pour porter secours à son premier officier. Ce faisant, les habitants de la planète, qui n'ont pas encore inventé la roue, voient sortir des flots l'immense U.S.S. *Enterprise*, et c'est la contamination culturelle : les Nibirus commencent à considérer le vaisseau comme un envoyé d'on ne sait quel Dieu et se mettent à l'adorer. Spock est sauvé et tout est bien qui finit bien, sauf que le capitaine Kirk, en ordonnant d'interrompre l'éruption volcanique, s'est ingéré dans l'évolution naturelle de la planète et, en violant la Directive première, il a exposé le petit peuple de Nibiru à des changements indéfinis. Cette faute de commandement lui vaudra un entretien orageux avec son supérieur hiérarchique, l'amiral Pike, et une sévère sanction disciplinaire : il perd le commandement de l'*Enterprise*...

**Application de la Directive première.** S'agissant d'une règle de droit opérationnelle, le capitaine est constamment en butte aux difficultés de son application. Comme tout juge chargé de faire jouer une norme dans le cadre d'un conflit de prétentions, il ne peut se contenter d'être « la bouche qui prononce les paroles de la loi »<sup>19</sup>, pour reprendre la formule de Montesquieu. Le libellé de la Directive première est de portée très générale ; elle n'est en rien l'un de ces textes techniques qui pullulent dans la législation contemporaine et blessent la beauté de la loi. Avant de la mettre en œuvre, le capitaine doit par conséquent en déterminer le *champ d'application*<sup>20</sup>, donc dire si les circonstances de fait et les intérêts en présence sont justiciables de la règle. Dans l'affirmative, il décide de l'*appliquer* (pas d'interférence) ou, au contraire,

---

19. Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, livre XI, chapitre VI – De la Constitution d'Angleterre, Genève, 1748.

20. Pour un exemple, voir *Star Trek : La série originale*, Saison 1, Épisode 22 – « Le retour des Archons (*The Return of the Archons*) », 1967.

comme cela arrive parfois, d'y déroger (interférence). Pour ce faire, il adopte un *raisonnement de type syllogistique*, classique dans l'acte de juger, la majeure étant la Directive, la mineure qu'il confronte à elle étant constituée des éléments de fait de la cause et, enfin, la conclusion résultant du rapport hypothético-déductif de la mineure à la majeure<sup>21</sup>. Au final, qu'il s'agisse d'appliquer la Directive première au cas d'espèce ou de l'écarter, le capitaine exerce un pouvoir prétorien.

De nombreuses intrigues nous enseignent que ce pouvoir n'est pas de nature arbitraire ou totalement subjective. Toutefois, la norme ayant un caractère obligatoire, il faut considérer que s'il y a dérogation, elle ne doit pas nécessairement s'analyser en violation. En effet, on apprend dans l'épisode « Chasse aux sorcières »<sup>22</sup> de *La Nouvelle génération* que lorsque la Directive est écartée, le capitaine doit s'en justifier auprès de ses supérieurs hiérarchiques. Sa décision doit donc être *motivée*, ainsi que doit l'être un jugement ou, plus généralement, toute décision revêtue d'une force exécutoire susceptible de faire grief (une décision émanant de l'Administration, par exemple). Par ailleurs, il existe un cas de dérogation légale, la Directive Oméga, de nature également impérative. Mise en œuvre sans faiblesse et pour la première fois par le capitaine Janeway dans un épisode de *Star Trek : Voyager*<sup>23</sup>, elle se présente à l'évidence comme une application de la maxime *Specialia generalibus derogant*.

**Débats contradictoires.** Dans tout vaisseau et sur la station *Deep Space 9*, il existe une salle de réunion dans laquelle se rassemblent les officiers supérieurs et le capitaine lorsqu'un problème survient, que des solutions sont recherchées et qu'une décision doit être prise, en général sans tarder. C'est alors à un véritable *débat contradictoire* au sens juridictionnel du terme auquel on assiste, dominé par une *éthique de la discussion*<sup>24</sup>, débat au cours duquel chacun expose librement son point de vue et le confronte avec celui des autres. À la suite de quoi,

---

21. Emmanuel Jeuland, « Syllogisme judiciaire » dans Loïc Cadiet, dir, *Dictionnaire de la justice*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004 à la p 1269; François Terré, *Introduction générale au droit*, 9<sup>e</sup> éd, Paris, Dalloz, 2012 au n° 26.

22. *Star Trek : La Nouvelle génération*, Saison 4, Épisode 21 – « Chasse aux sorcières (*The Drumhead*) », 1991.

23. *Star Trek : Voyager*, Saison 4, Épisode 21 – « La Directive Oméga (*The Omega Directive*) », 1998.

24. Jürgen Habermas, *De l'éthique de la discussion*, traduit par Mark Hunyadi, coll « Champs essais », n° 421, Paris, Flammarion, 2013; Benoît Frydman, *Le sens des lois : histoire de l'interprétation et de la raison juridique*, 3<sup>e</sup> éd, Bruxelles et Paris : Bruylant et LGDJ, 2011 au n° 321 à la p 671.

et en tenant compte de l'urgence, le capitaine tranche selon son intime conviction; il prend position par un acte de volonté et lui donne force exécutoire. Il n'est pas rare en effet, après un débat qui peut avoir été houleux, d'entendre le capitaine, adoptant une solution, se contenter de dire : « Exécution », dans une formulation au demeurant très « austinienne »<sup>25</sup>.

Naturellement, toutes réunions ou tous débats, toutes ces « mises en état » ne concernent pas que l'application de la Directive première. Dans l'épisode intitulé « Cause et effets »<sup>26</sup>, il s'agit ni plus ni moins de trouver un moyen pour l'équipage de *l'Enterprise* de s'arracher à une boucle de causalité temporelle dont ils sont prisonniers et qui les condamne à revivre les mêmes événements *ad vitam æternam*. Il n'est pas ici question de résoudre un problème juridique. Toutefois, c'est bien souvent de droit qu'il s'agit. Un remarquable épisode de *La Nouvelle génération*, « Correspondance »<sup>27</sup>, illustre l'importance du débat contradictoire pour tenter d'approcher au plus près la vérité du problème (litige) et lui trouver une issue qui soit conforme aux règles que la Fédération s'est données, tout en satisfaisant une certaine idée de justice et d'équité. L'U.S.S. *Enterprise*, sous le commandement du capitaine Picard, aborde un secteur inconnu de l'espace composé de plusieurs planètes menacées par une activité géologique très importante. Sur l'une d'entre elles vit un peuple insuffisamment évolué pour permettre un « premier contact »<sup>28</sup>. Or, l'un de ses enfants, nommée Sarjenka, lance un appel vers les cieux. Cet appel finit par être capté par l'androïde Data, lieutenant-commandeur à bord du navire, si bien qu'une communication s'établit entre eux. Data sait que la vie de l'enfant, de sa famille et de son peuple est condamnée à brève échéance. Il s'en ouvre au capitaine, qui provoque alors une réunion de ses officiers. Que décider sans interférer dans l'évolution naturelle de cette

25. J.L. Austin, *Quand dire, c'est faire*, traduit par Gilles Lane, Paris, Seuil, 1970 et coll « Points essais », Paris, Points, 1991. Un même dispositif répondant à une logique identique existe dans la série télévisée *Stargate SG-1* où une vaste salle de réunion est aménagée en face de la porte des étoiles, à l'intérieur de la base souterraine de Cheyenne Mountain, dans le Colorado.

26. *Star Trek : La Nouvelle génération*, Saison 5, Épisode 18 – « Causes et effets (*Cause and Effect*) », 1992.

27. *Star Trek : La Nouvelle génération*, Saison 2, Épisode 15 – « Correspondance (*Pen Pals*) », 1989.

28. Selon les règles de *Starfleet Command*, une condition préalable est nécessaire pour envisager d'établir un « premier contact » avec une nouvelle civilisation : celle-ci doit maîtriser la technologie de la vitesse de distorsion, c'est-à-dire disposer de vaisseaux spatiaux capables de naviguer plus vite que la lumière. Cette condition technologique est en fait un critère distinctif de nature juridique.

zone, donc sans violer frontalement la Directive première? Les débats seront vifs et passionnés avant que le capitaine ne prenne sa décision, et c'est par une *interprétation* de la norme qu'il y parviendra...

**Interprétation de la Directive première.** Devant un cas nouveau, et avant de prendre parti, autrement dit de rendre une décision exécutoire par l'intermédiaire d'un ordre bref, le capitaine effectue en effet une véritable *interprétation* de la Directive, c'est-à-dire qu'il en recherche la signification tout autant que la portée. Le capitaine s'y livre en utilisant les méthodes classiques les plus usitées dans ce domaine, preuve de l'indéniable niveau de compétence juridique des explorateurs de *Starfleet*. Si l'on s'en tient à l'ouvrage de Benoît Frydman consacré au sens des lois<sup>29</sup>, trois méthodes sont employées par le capitaine, soit séparément, soit de façon combinée :

1) Une *méthode politique* qui consiste pour le capitaine à tenir compte de la volonté du législateur de la Fédération et des objectifs qui étaient les siens, au moment où la Directive a été élaborée<sup>30</sup>.

2) Une méthode *logique* où le capitaine, ayant conscience que la Directive s'inscrit dans un ordre juridique cohérent et relève de principes généraux plus vastes, fait œuvre de conciliation du texte par rapport à cet ensemble<sup>31</sup>.

3) Une méthode *sociale* ou *axiologique*, au moyen de laquelle le capitaine effectue une mise en balance des divers intérêts en jeu et de leur contexte, en s'attachant davantage à ce qui lui semble utile ou juste dans un cas particulier<sup>32</sup>.

L'œuvre d'interprétation des différents capitaines est donc formée d'autant de cas, eux-mêmes susceptibles de composer une « chaîne jurisprudentielle ». C'est un récit dans le sens dworkinien du terme<sup>33</sup>, le récit interprétatif de la Directive première au sein duquel la personne est vue comme le personnage principal, comme il l'est aussi dans la Charte de la Fédération des Planètes Unies.

29. Frydman, *supra* note 24 aux n<sup>os</sup> 284 et s et 324.

30. *Star Trek: La Nouvelle génération*, Saison 5, Épisode 17 – « Paria (*The Outcast*) », 1992.

31. *Star Trek: Deep Space 9*, Saison 1, Épisode 6 – « La poursuite (*Captive Pursuit*) », 1993.

32. *Star Trek: La Nouvelle génération*, Saison 1, Épisode 22 – « Symbiose (*Symbiosis*) », 1988.

33. Ronald Dworkin, *L'empire du droit*, traduit par E Soubrenie, coll « Recherches politiques », Paris, Presses Universitaires de France, 1994 aux pp 250 et s.

## B. La primauté du sujet de droit

**Pluralité, altérité, dignité.** À l'instar du Préambule de la Charte de l'ONU, celui de la Fédération proclame son attachement à toute forme de vie intelligente, sans distinction d'aucune sorte tenant en particulier au sexe ou à l'espèce. Cet attachement se traduit juridiquement par un ensemble de libertés publiques et de droits fondamentaux, en tant qu'ils constituent un fond commun de normes qui entend promouvoir et protéger, le droit ayant ici pour finalité la réalisation de l'individu dans une perspective proprement kantienne. Cet universalisme des droits appliqué dans l'espace de la Fédération peut se résumer par une devise : *Pluralité, altérité, dignité*.

Tout citoyen de la Fédération et généralement toutes les formes de vie intelligentes qui se trouvent dans son espace territorial vont bénéficier des droits élémentaires de la personnalité ou de garanties essentielles, comme le droit à la vie<sup>34</sup>, le droit de disposer librement de son corps ou le droit au respect de sa vie privée. En cas de crime, tout suspect bénéficiera de la présomption d'innocence<sup>35</sup> ou, plus globalement, du droit à un procès équitable<sup>36</sup> dans lequel on trouvera par exemple le droit à la preuve pour l'accusé<sup>37</sup> ou la garantie minimale de pouvoir se défendre contre une accusation<sup>38</sup>.

Ainsi, quand le capitaine Picard, recevant sur l'*Enterprise* une jeune femme nommée Kamala, apprend qu'elle fait l'objet d'un mariage arrangé, il lui déclare : « *Vous êtes ici à bord d'un des vaisseaux de la Fédération des Planètes Unies. Disposer de soi est un droit fondamental* », signifiant par là même sa désapprobation au projet<sup>39</sup>. Et lorsque le lieutenant B'Elanna Torres, chef ingénieur à bord de l'U.S.S. *Voyager*, consulte sans autorisation les fichiers personnels de l'ancienne Borg Seven of Nine, elle est sèchement rappelée à l'ordre par le capitaine

---

34. *Star Trek : La série originale*, Saison 1, Épisode 26 – « Les mines de Horta (*The Devil in the Dark*) », 1967.

35. *Star Trek : La Nouvelle génération*, Saison 3, Épisode 14 – « Question de perspective (*A Matter of Perspective*) », 1990.

36. *Star Trek : Deep Space 9*, Saison 3, Épisode 9 – « Le Défiant (*Defiant*) », 1994.

37. *Star Trek : La série originale*, Saison 1, Épisodes 15 et 16 – « La ménagerie (*The Menagerie*) », 1966.

38. *Star Trek : Enterprise*, Saison 2, Épisode 14 – « Contamination (*Stigma*) », 2003.

39. Projet auquel il ne s'opposera pas cependant, Directive première oblige : *Star Trek : La Nouvelle génération*, Saison 5, Épisode 21 – « La parfaite compagne (*The Perfect Mate*) », 1992.

Janeway en ce qui concerne le respect de la vie privée des membres de son équipage<sup>40</sup>.

Par ailleurs, pour peu que l'on soit sensible aux droits de la défense, et de façon générale au principe de la contradiction comme clef de voûte de tout procès, comme participant même de son essence, on ne s'étonne guère de l'indignation du capitaine Archer quand son premier officier, la Vulcaine T'Pol, est gravement mise en cause par sa hiérarchie. Pour avoir participé à une fusion mentale interdite, elle est rappelée sur Vulcain où on ne donne pas cher de sa carrière, et ce, sans avoir été appelée ni entendue. « *Dans mon monde, s'écrie alors le capitaine au bureaucrate vulcain qui a déjà réglé le sort de la jeune femme, le débat est un droit fondamental!* »<sup>41</sup>. Quelle que soit l'accusation, rappelle ici le capitaine Archer, toute personne mise en cause doit pouvoir au minimum être appelée à s'en expliquer devant une cour de justice, et exercer librement les droits de la défense<sup>42</sup>.

Les droits de l'Homme et les libertés fondamentales admis aujourd'hui dans les systèmes juridiques des nations civilisées ont été transposés dans le *corpus* juridique de *Star Trek* et sont mis en œuvre dans des situations tout à fait inédites. Mais bien mieux, ces droits et libertés ne semblent plus pouvoir être désavoués par des forces contraires; seule leur mise en œuvre est éventuellement discutée. Pour reprendre une formule de John Rawls, ces droits et ces libertés sont considérés comme définitifs<sup>43</sup>.

Les droits et les prérogatives attribués aux individus s'accompagnent de plusieurs prohibitions de principe: les discriminations, les mauvais traitements et la torture sont interdits. Un monde souhaitant intégrer la Fédération qui connaîtrait des pratiques de cette sorte verrait sa candidature rejetée. C'est ce que signifie le capitaine Picard aux dirigeants de la planète Angosia III, qui aspirent à faire partie du système juridique de la Fédération, mais poursuivent simultanément une

---

40. *Star Trek: Voyager*, Saison 5, Épisode 16 – « Frontière obscure – 2<sup>e</sup> partie (*Dark Frontier – Part 2*) », 1999.

41. *Star Trek: Enterprise*, Saison 2, Épisode 14 – « Contamination (*Stigma*) », 2003.

42. Sur la difficulté d'exercice des droits de la défense, à propos du procès du professeur Gaius Baltar, dans la série télévisée *Battlestar Galactica*, voir aussi l'épisode intitulé « L'Affrontement »: *Battlestar Galactica*, Saison 3, Épisode 18 – « L'Affrontement (*The Son Also Rises*) », 2006.

43. John Rawls, *Théorie de la justice*, traduit par Catherine Audard, Paris, Seuil, 1987 et coll « Points essais » n° 354, Paris, Points, 1997 aux pp 29–30: « C'est pourquoi, dans une société juste, l'égalité des droits civiques et des libertés pour tous est considérée comme définitive » [nos italiques].

politique discriminatoire et maltraitante à l'égard d'une partie de sa population<sup>44</sup>. Chargé d'établir un rapport sur cette candidature, le capitaine explique que d'un côté, par simple application littérale de la Directive première, il n'y aura aucune interférence dans les affaires politiques de la planète; mais de l'autre, de telles pratiques dressent un obstacle au projet d'adhésion, car elles heurtent les principes fondamentaux exposés dans la Charte. Si les Angosiens souhaitent néanmoins intégrer la Fédération, ils devront adapter leurs mœurs politiques, et donc leur droit positif, aux principes fondamentaux qu'elle porte.

Enfin, la plus grande méfiance est observée à l'encontre des manipulations génétiques. Avant que ne soit créée la Fédération des Planètes Unies, la Terre a en effet connu des conflits particulièrement meurtriers, les Guerres eugéniques, qui ont opposé les Humains et les Améliorés. Les Améliorés étaient des êtres humains génétiquement modifiés, ayant acquis des capacités physiques et intellectuelles bien au-delà de celles dévolues à l'homme ordinaire. À capacités supérieures, ambitions supérieures...

Ces guerres fratricides ont conduit, une fois la paix revenue, à la prohibition de toute intervention sur le génome humain, sauf si un but purement thérapeutique est poursuivi. *Star Trek* nous rappelle avec force le danger mortel qui menace l'espèce humaine dans sa quête pour la création d'une forme de vie naturelle ou artificielle dont les aptitudes la dépasseraient. L'histoire de l'humanité a montré que chaque évolution dans la lignée a entraîné l'extinction de la précédente (par exemple, l'avènement de *Homo sapiens* a conduit à l'extinction de *Homo erectus*). Parallèlement, ainsi que s'en inquiète le physicien Stephen Hawking, les progrès en matière d'intelligence artificielle pourraient déboucher sur la fin de l'espèce humaine<sup>45</sup>, sujet régulièrement traité par la science-fiction<sup>46</sup>. La présence d'un droit paraît alors indispensable, un droit limitatif et protecteur qui empêcherait que l'Homme soit

---

44. *Star Trek: La Nouvelle génération*, Saison 3, Épisode 11 – « Le fugitif (*The Hunted*) », 1990.

45. Dans une interview accordée à la BBC en 2014, le physicien britannique souligne : [...] je pense que le développement d'une intelligence artificielle complète pourrait mettre fin à l'humanité. [...] Une fois que les hommes auraient développé l'intelligence artificielle, celle-ci décollerait seule, et se redéfinirait de plus en plus vite [...]. Les humains, limités par une lente évolution biologique, ne pourraient pas rivaliser et seraient dépassés.

46. Voir par exemple, la franchise *Terminator* et la série *Battlestar Galactica* avec les Cylons. Stephen Hawking, avec d'autres, s'inquiète également et à juste titre du développement des *Lethal Autonomous Weapons Systems* (soit l'acronyme LAWS, ce qui ne manque pas d'ironie), également appelés robots tueurs, qui pourraient servir de très obscurs desseins sous couvert de « sécurité ».

dépossédé de ce qu'il est en tant qu'humain, dépossession qu'engendreraient inéluctablement des expériences hasardeuses ou des avancées sans limites. L'écrivain Isaac Asimov avait pressenti cette impérieuse nécessité lorsque, dans les années quarante, il invente les Trois Lois de la robotique dans son *Cycle des robots*<sup>47</sup>.

L'une des vocations fondamentales propres aux sciences, quelles qu'elles soient, est d'*enquêter sur le probable*. Les œuvres de science-fiction (littérature, bande dessinée, cinéma) permettent notamment de donner corps à des réalités prochaines et d'en tester les moindres possibles. *Star Trek* se présente à cet égard comme un lieu d'expérimentation du droit.

## II. *STAR TREK*, UN LABORATOIRE DU DROIT

L'un des intérêts de l'univers startrekien pour le juriste est de pouvoir rapprocher les normes positives existantes de situations de fait inédites ou (encore) inconnues. Il est peu de dire que les équipages explorant l'espace se trouvent régulièrement confrontés à des situations étranges appelant une issue juridique. Mais comme le droit de la Fédération et les Directives de *Starfleet* entretiennent une proche filiation avec les normes les plus universellement admises, la possibilité d'analyse s'offre au chercheur et des solutions raisonnables, justes ou équitables sont susceptibles d'être dégagées.

Deux domaines peuvent être explorés, sans prétendre épuiser le sujet : le droit des personnes, lorsqu'il s'agit de qualifier juridiquement les nouvelles formes de vie (A), et la matière pénale, dans l'hypothèse où un crime est commis et que des poursuites sont engagées (B).

### A. En droit des personnes : qualifier les formes de vie nouvelles

**Jeu de présomptions.** La mission principale des officiers de *Starfleet* est d'explorer de nouveaux mondes étranges, découvrir de nouvelles

---

47. Ces Trois Lois constituent une véritable pyramide de Kelsen :  
Première Loi : « Un robot ne peut porter atteinte à un être humain ni, en restant passif, permettre qu'un être humain soit exposé au danger ».  
Deuxième Loi : « Un robot doit obéir aux ordres qui lui sont donnés par un être humain, sauf si de tels ordres entrent en conflit avec la Première Loi ».  
Troisième Loi : « Un robot doit protéger son existence tant que cette protection n'entre pas en conflit avec la Première ou la Deuxième Loi ».



vies, d'autres civilisations. En vertu du principe anthropique<sup>48</sup> et partant du postulat que « nous ne sommes pas seuls », que la vie dans le cosmos se serait développée de façon inévitable et homogène, de très nombreuses espèces sont rencontrées par les équipages des vaisseaux ou les occupants de la station *Deep Space 9*. Immanquablement, si un « premier contact » est établi, des interrogations juridiques fondamentales se présentent presque aussitôt. La plus importante d'entre elles est de celles qui traversent le droit depuis toujours : a-t-on affaire à une personne ou à une chose, autrement dit à une entité vivante et intelligente qu'il faudra qualifier de sujet de droit, avec toutes les conséquences que cela implique ? Ou au contraire, s'agit-il d'une chose inanimée et sans âme ramenée à la qualité d'objet de droit, susceptible d'appropriation ?

Les officiers, au premier rang desquels le capitaine, sont régulièrement confrontés à l'apparition « d'entités » nouvelles, parfois de forme ou d'expression très surprenantes. Quelle conduite adopter, notamment lorsque la communication est difficile ou impossible ? Car de la qualification juridique donnée à l'entité va dépendre tout comportement ultérieur.

La première règle de qualification est sous-tendue par l'apparence de l'entité et résulte d'un raisonnement par analogie. Si l'entité est humanoïde, il y a une *présomption de fait* selon laquelle il s'agirait d'une forme de vie intelligente, par conséquent d'une « personne » qui serait alors traitée comme telle, avec pour première prérogative juridique le droit à la vie. On se situe dans le cas de figure, rapporté ailleurs par George Steiner, où « tout acte de recevoir une forme signifiante [...] est comparatif »<sup>49</sup>. Puisqu'il est toujours question « d'incorporer le nouveau dans le connu »<sup>50</sup>, le fardeau de la preuve serait en quelque sorte allégé en raison de l'aspect humanoïde de l'entité, qui ressemble donc à celui des explorateurs<sup>51</sup>. Pour peu qu'un langage et des symboles communs

---

48. Lapidairement, le principe anthropique signifie que l'univers serait « réglé de façon extraordinaire pour que les étoiles puissent se former, fabriquer les éléments chimiques nécessaires à la vie et à la conscience, et permettre l'apparition de l'Homme dans l'univers » (selon l'explication donnée par l'astrophysicien Trinh Xuan Thuan, dans *Face à l'univers*, coll « Manifeste », Paris, Éditions Autrement, 2015 à la p 41). Les bases de ce principe ont été posées par le physicien britannique Brandon Carter.

49. Georges Steiner, *Passions impunies*, traduit par Pierre-Emmanuel Dauzat et Louis Évrard, coll « NRF essais », Paris, Gallimard, 1997 à la p 119.

50. *Ibid.*

51. Cette présomption a également une nature anthropomorphique, sinon éthologique, et reste fragile sur le plan probatoire, car rien ne permet objectivement de supposer qu'un humanoïde serait *a priori* une forme de vie intelligente. Ce pourrait être, par exemple, un automate sans intelligence ou une projection holographique.

puissent être trouvés, ce qui n'est pas toujours aisé en pratique<sup>52</sup>, des liens de droit seront susceptibles d'être noués par la suite. Tout rapport juridique, qui serait à la base du premier échange après le premier contact, est suspendu à cette possibilité et il faut croire Tzvetan Todorov lorsqu'il affirme que « le langage [est], en effet, la forme par excellence, et l'agent structurant, de la relation de l'homme avec autrui »<sup>53</sup>.

À l'inverse, la présomption disparaît si l'entité n'est pas humanoïde et celle-ci est alors plutôt vue comme une chose, au moins de prime abord, par l'effet d'une présomption inverse. Cependant, cette présomption de fait est bien moins forte en pratique. Le doute est beaucoup plus présent à l'esprit et si ce doute est présent, c'est parce qu'il est consubstantiel à la mission d'explorateurs assignée aux officiers de *Starfleet*. C'est le cas dans l'épisode de la série originale intitulé « Les mines de Horta »<sup>54</sup>, où la forme de vie intelligente ressemble à de la roche. Celle-ci vit sous terre avec sa progéniture sur la planète Janus IV, dont les sous-sols sont exploités par des Humains. L'exploitation met en danger la survie de cette forme de vie et celle de ses enfants, si bien que la Horta tue les mineurs. Dépêchés sur place pour enquêter, le capitaine Kirk et M. Spock, après avoir comme tout le monde considéré qu'il ne s'agissait que de roche, donc de matière inerte, d'un bien meuble, finissent par comprendre qu'ils ont peut-être affaire à une forme de vie, autrement dit à une personne (les mineurs, eux, ne se sont pas posé la question). Spock en sera convaincu après une fusion mentale. La première conséquence juridique de cette qualification est que le capitaine Kirk ordonne l'arrêt de l'exploitation minière. Ce qu'il faut comprendre ici, c'est la dimension probatoire de l'intrigue. Il a fallu rapporter une preuve convaincante pour renverser la croyance selon laquelle une entité non humanoïde serait plus probablement une chose<sup>55</sup>.

---

52. *Star Trek: La Nouvelle génération*, Saison 5, Épisode 2 – « Darmok (*Darmok*) », 1991. Dans cet épisode, le capitaine Picard et l'équipage de l'U.S.S. *Enterprise* tentent désespérément d'établir un langage commun avec les Tamariens, dont la langue est absolument incompréhensible.

53. Tzvetan Todorov, *Introduction à la littérature fantastique*, Paris, Seuil, 1970 et coll « Points essais », n° 73, Paris, Points, 2015 à la p 147.

54. *Star Trek: La série originale*, Saison 1, Épisode 26 – « Les mines de Horta (*The Devil in the Dark*) », 1967.

55. Pour d'autres illustrations, parmi de nombreuses, voir *Star Trek: Le film*, 1979, avec l'entité V'Ger et *Star Trek: La Nouvelle génération*, Saison 6, Épisode 9 – « Vie et Mort d'un Exocomp (*The Quality of Life*) », 1992, où la forme de vie en cause est une grosse boîte métallique montée sur patins.

***In dubio pro persona.*** De façon plus générale, devant un phénomène inconnu ou inexplicable surgissant sur le grand écran du vaisseau ou de la station, la règle de conduite initiale est d'y rechercher la vie intelligente et de tenter d'établir un contact avec une vue pacifique<sup>56</sup>. Tout doit être tenté dans ce sens. De cette quête dépend la qualification juridique du phénomène ou de l'entité. Pour faciliter le travail des officiers de *Starfleet*, et en particulier celui du capitaine, on a vu qu'un jeu de présomptions était posé.

Cependant, *quid* en cas de doute? Autrement dit, quelle solution adopter si, en dépit des recherches les plus approfondies, on ne parvient pas à déterminer la nature de l'entité ou du phénomène? Là encore, la réponse est donnée par une règle de droit: le doute va lui profiter, et on le traitera alors comme une personne, jusqu'à ce qu'une preuve, éventuellement, vienne dire le contraire — *In dubio pro persona*.

Que nous apprend *Star Trek*? Devant une manifestation de vie, fruit d'une création qui nous est inconnaissable, quelle qu'en soit l'apparence et quand bien même la communication serait difficile, le doute doit s'imposer, l'humilité est de rigueur. Ce doute s'accompagne d'une méthodologie juridique pour déterminer, selon la conception classique, la conduite à adopter: personne ou chose, sujet de droit ou objet de droit. Cette méthodologie a un fondement politique. Elle est le produit d'une volonté commune, d'une « perpétuation normative de la polis »<sup>57</sup>: celle d'explorer l'inconnu et l'étrangeté de l'espace de manière pacifique, de se comporter en voyageurs mesurés, attentifs et curieux, et non en conquérants assoiffés des richesses d'autrui ou en prédateurs gangrenés par un désir de possession. Entre Magellan et Attila, la Fédération a choisi.

Comme toute organisation sociopolitique reposant sur un État de droit, la Justice, en tant que mode de réalisation du droit et entreprise d'apaisement des tensions sociales, est l'une des pierres de touche de la Fédération des Planètes Unies. Les hypothèses inédites auxquelles les officiers de *Starfleet* se mesurent, notamment en matière pénale avec les nombreux procès qui se tiennent dans *Star Trek*, ne laissent d'inspirer la réflexion.

---

56. En dehors des cas d'agression qui justifieraient une riposte.

57. Steiner, *supra* note 49 à la p 40.

## B. En matière pénale : promouvoir le procès équitable

**Date stellaire 45429.3.** Le capitaine Jean-Luc Picard et son navire, l'U.S.S. *Enterprise*, accueillent à bord une délégation composée de plusieurs Ulliens, une espèce humanoïde télépathe. Peu après, des incidents ont lieu<sup>58</sup>. Le conseiller Deanna Troi, le premier officier William Riker et le docteur Crusher, médecin-chef, sont victimes d'un viol mental, et leur état de santé est alarmant. Une enquête est aussitôt ouverte et un suspect rapidement identifié. Le chef de la délégation, Jev, propose au capitaine de lui livrer l'individu pour qu'il soit jugé selon les lois de la Fédération. Mais voici ce que Picard lui répond alors : « *En supposant que nous puissions intenter légalement ce genre de poursuites, la manipulation des souvenirs n'est pas un crime, il me semble, contre lequel on est armé* ». Le capitaine Picard, en pénaliste averti, vient de poser devant son interlocuteur la première question qui sous-tend toute poursuite criminelle dans une société moderne et, partant, tout procès équitable : les faits sont-ils incriminés par la loi de la Fédération ? On apprend ainsi que le système répressif dans *Star Trek* n'a pas oublié le vieux principe cardinal — la légalité des délits et des peines —, théorisé au XVIII<sup>e</sup> siècle par un jeune aristocrate milanais, Cesare Beccaria, dans un célèbre petit ouvrage intitulé *Dei delitti e delle pene*<sup>59</sup>. Le droit criminel de la Fédération n'ayant pas érigé en infraction le viol mental au moment où ils ont été commis sur le vaisseau, il semble que toute poursuite soit impossible de ce chef, et le capitaine se retrouve dans une impasse, avec un délinquant d'un côté et ses victimes de l'autre...

En dehors de la nouveauté de l'infraction, cet épisode compte parmi ceux — et il y en a de nombreux — qui construisent par touches successives les données essentielles du procès équitable selon *Star Trek*, largement inspiré du modèle qui domine dans nos États de droit, qu'il soit d'inspiration romano-germanique ou de *common law*. Ce modèle est fondé sur la recherche d'un équilibre procédural en termes de libertés, de prérogatives et de pouvoirs entre les différents acteurs (parties ou non) du procès. Les normes de fond comme le principe de la légalité des délits et des peines, déjà évoqué<sup>60</sup>, côtoient ainsi les

---

58. *Star Trek : La Nouvelle génération*, Saison 5, Épisode 12 – « Viols (Violations) », 1992.

59. Cesare Beccaria, *Des délits et des peines*, Monaco, 1764 et Paris, Champs Flammarion, 1979.

60. *Star Trek : La Nouvelle génération*, Saison 5, Épisode 12 – « Viols (Violations) », 1992.

principes de procédure : le droit de ne pas s'auto-incriminer<sup>61</sup>, celui de bénéficier d'une défense effective<sup>62</sup> ou le droit à un recours<sup>63</sup>.

De la sorte, le procès est mis en scène dans des situations nouvelles, et testé grâce aux libertés et aux forces créatrices de la science-fiction. Parallèlement, il est coutumier que des règles propres à certaines civilisations étrangères viennent heurter le concept d'équité judiciaire de la Fédération, si bien que de nombreux conflits doivent être résolus par interprétation ou négociation. Par exemple, dans « Vols de souvenirs »<sup>64</sup> de la série *Voyager*, le système pénal des Maris, un peuple que rencontre l'équipage du capitaine Janeway, incrimine les simples pensées hostiles. Ce dispositif vaudra des poursuites au lieutenant B'Elanna Torres à la suite d'un banal incident, alors qu'en général, il faut un commencement d'exécution (tentative) pour rendre punissable un fait illicite. Autre illustration : dans le procès du capitaine Archer que la justice des Klingons mène contre lui dans l'épisode de *Star Trek : Enterprise* intitulé « Le procès »<sup>65</sup>, il est prévu non pas le droit de garder le silence et de ne pas participer à sa propre incrimination, mais l'obligation de se taire devant les accusations du procureur ou les paroles du juge...

Par la mise en perspective que permet la science-fiction (utopie, dystopie, uchronie, notamment)<sup>66</sup>, notre propre conception de la justice est remise en question, examinée sous un angle extérieur, permettant ainsi au chercheur de sortir de sa caverne<sup>67</sup>, à l'étudiant ou au citoyen de comprendre pourquoi telle règle existe, et pas une autre ou son contraire. Les scénaristes peuvent également imaginer des hypothèses nouvelles, inconnues de la réalité et du droit, ce qui permet

---

61. *Star Trek : La Nouvelle génération*, Saison 4, Épisode 21 – « Chasse aux sorcières (*The Drumhead*) », 1991.

62. *Star Trek : Voyager*, Saison 4, Épisode 17 – « Accusations (*Retrospect*) », 1998.

63. *Star Trek : Voyager*, Saison 3, Épisode 3 – « La chute (*The Chute*) », 1996.

64. *Star Trek : Voyager*, Saison 4, Épisode 10 – « Vols de souvenirs (*Random Thoughts*) », 1997.

65. *Star Trek : Enterprise*, Saison 2, Épisode 9 – « Le Procès (*Judgment*) », 2003.

66. Nous rappelons que la dystopie peut se définir comme une contre-utopie. L'uchronie, quant à elle, est un genre narratif consistant à modifier un événement réel et, à partir de ce postulat, de construire une réalité alternative. Par exemple, le roman de l'écrivain américain de SF Stephen Baxter intitulé *Voyage* postule que le président Kennedy a survécu à l'attentat de Dallas (Stephen Baxter, *Voyage*, New York, HarperCollins, 1996 pour l'édition originale).

67. Par référence, on l'aura compris, à l'allégorie de la Caverne de Platon (voir le Livre VII de *La République*).

à nouveau de tester la norme (sa validité par l'entremise de sa force ou de sa cohérence). C'est le cas dans l'affaire du lieutenant Jadzia Dax.

### **Jadzia Dax ou les frontières de la responsabilité individuelle.**

Jadzia est une jeune femme humanoïde, très semblable à un Humain, appartenant à l'espèce des Trills. Celle-ci a la particularité d'accueillir dans son abdomen une entité vermiforme, un symbiote nommé Dax, forme de vie supérieure qui a néanmoins besoin d'un hôte pour subsister. Jadzia Dax est donc le résultat d'une « union-cohabitation » biologique. Cependant, Dax ayant une espérance de vie bien plus élevée que celle de ses hôtes, ceux-ci se succèdent, chaque nouvel humanoïde recueillant la mémoire et les souvenirs de tous les précédents. Dans l'épisode intitulé « Dax »<sup>68</sup>, Jadzia, qui est officier de *Starfleet* en poste sur la station *Deep Space 9*, est arrêtée pour le meurtre d'un général de la planète Klaestron IV. Le crime aurait été commis trente ans plus tôt. Or, à cette époque, Jadzia n'était pas encore née et le symbiote Dax était hébergé dans le corps de Curzon, un homme aujourd'hui décédé et auquel Jadzia a donc succédé. On ne sait pas quel rôle ont personnellement joué Curzon et Dax dans la perpétration du crime. Curzon étant mort, l'action publique est éteinte à son égard, mais pas pour Dax, qui vit désormais dans le corps de Jadzia. Les faits n'étant pas prescrits, qui doit répondre pénalement de l'homicide? Voilà un cas intéressant pour le pénaliste. Dax et Jadzia ayant fusionné du point de vue biologique, toute séparation est impossible sans entraîner la mort du symbiote. Si Dax doit être jugé et condamné à une peine, Jadzia la subira également par ricochet ou, si l'on préfère, par contamination de la responsabilité vers autrui. Or, selon les lois de la Fédération, nul ne peut être puni qu'à raison de son fait personnel. Toute responsabilité collective est exclue. Le procès qui s'ouvrira sur la station spatiale (les autorités judiciaires de Klaestron IV réclament l'extradition de l'officier) aura donc essentiellement pour objet de déterminer si l'entité Jadzia Dax est identique à l'entité Curzon Dax, par continuation biologique (et juridique) de la personne du symbiote ou si, au contraire, il s'agit de deux entités différentes. Dans le premier cas, Jadzia pourrait être jugée en même temps que son symbiote; dans le second, le principe de la responsabilité individuelle s'y opposera...

---

68. *Star Trek: Deep Space 9*, Saison 1, Épisode 8 – « Dax (Dax) », 1993.

Dans la cosmologie juridique de *Star Trek*, toute justice équitable tire sa légitimité de la loi et assoit sa valeur sur cette dernière. À l'évidence, il s'agit d'une justice qui ne relève nullement d'une compétition entre des intérêts, mais bien plutôt d'une transcendance aristotélicienne<sup>69</sup>.

## CONCLUSION

Comme n'importe quelle utopie paradigmatique, *Star Trek* n'a pas pour objet de décrire un monde censément idéal. C'est même le contraire. Tout, dans les aventures de nos héroïnes et de nos héros startrekkiens, est imparfait, critiquable et sujet à controverses. Des erreurs, des imprudences, des fautes sont commises, à tous les échelons, et les conséquences sont parfois dévastatrices. Il y a des crimes, des trahisons, des coups d'État, des xénocides<sup>70</sup>.

Cependant, le créateur de cet univers fictionnel, Gene Rodenberry, avait suffisamment les pieds sur Terre pour s'en tenir à quelque chose qui ressemble à un projet appuyé par un désir. Il avait compris, à son époque (la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale et la Shoah), l'importance d'un droit et d'une justice solides, égalitaires et empathiques, un droit sensible à l'interdépendance des personnes et des choses dans l'univers, et pour un gouvernement des Hommes qui fût digne et durable, dans un monde qui n'est ni l'un ni l'autre.

C'est ainsi que le droit de *Star Trek* n'est en rien inventé, pas plus qu'il n'est *sui generis*. Il se conçoit comme un héritage fructifié, extrapolé de notre droit naturel ou positif, selon les sensibilités conceptuelles, et il est mis en action « sur le terrain » au moyen d'intrigues complexes, parfois inattendues. Pour une fois, dans une œuvre de fiction, le droit a été pris au sérieux, si l'on nous permet de paraphraser Ronald Dworkin<sup>71</sup>.

Toutefois, il est possible que *Star Trek* puise sa profondeur dans des racines bien plus anciennes et peut-être plus grandes que le droit, dont l'universalité a traversé les siècles. Pour qui a vu la série *Star Trek* :

---

69. Voir l'adage bien connu : *Suum cuique tribuere* (à chacun le sien). Sur ce point, voir Michel Villey, *La formation de la pensée juridique moderne*, 2<sup>e</sup> éd, coll « Quadrige manuels », Paris, Presses Universitaires de France, 2013 aux pp 78 et s.

70. Un xénocide est le génocide d'une civilisation extraterrestre.

71. Ronald Dworkin, *Prendre les droits au sérieux*, traduit par Marie-Jeanne Rossignol et Frédéric Limare, coll « Léviathan », Paris, Presses Universitaires de France, 1995.

*Voyager*, l'inspiration littéraire frappe l'esprit. Propulsé à plus de 70 000 années-lumière de la Terre alors qu'il s'en va à la poursuite d'un vaisseau rebelle du Maquis, une organisation jugée terroriste, l'U.S.S. *Voyager* entreprend l'odyssée de son retour vers le système solaire, un voyage qui sera peuplé de rencontres, de mystères et de tragédies. D'un côté Ulysse, fils de Laërte, qui croise avec son équipage vers Ithaque après être parti à la guerre de Troie; de l'autre, le capitaine Kathryn Janeway, officier de *Starfleet Command*, en route vers la Terre avec un aréopage pour le moins hétéroclite. Entre les deux, la filiation coule de source. Plus globalement, en tant qu'il s'agit bien selon nous d'une littérature des possibles, d'inspiration classique, mais adaptée au septième art, nous pouvons alors dire avec George Steiner que « [l]es Argonautes des épopées grecque et hellénistique suivent *Star Trek* »<sup>72</sup>.

---

72. Steiner, *supra* note 49 à la p 137.